#

* Date : 11-03-2013
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2013708545
* Author :

Tribunal de commerce de Namur

PAR JUGEMENT DU 28/02/2013, le Tribunal de Commerce de Namur a déclaré sur aveu la faillite de la SPRL BIO GROW, dont le siège social est sis à 5030 Gembloux, rue Théo Toussaint 13, exerçant un commerce de vente de matériel horticole, inscrite à la B.C.E. sous le n° 0810.691.455.

Le même jugement reporte à la date provisoire du 28/02/2013 l'époque de la cessation des paiements.

JUGE-COMMISSAIRE : M. FOURRIER, LUC, Juge Consulaire.

CURATEUR : Me BUCHET, BENOIT, avenue Cardinal Mercier 48, 5000 NAMUR.

Les créanciers doivent produire leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce, rue du Collège 37, dans les trente jours.

Les personnes physiques, qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Le dépôt du premier procès-verbal de vérification des créances se fera au greffe du Tribunal de Commerce de Namur le 08/04/2013, avant 16 heures, au 2
e étage.

Pour copie conforme : le greffier en chef f.f., (signé) A.-Pascale Dehant.